

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-186/P007

Nos réf : CH/AF/ODP/cc

➤ Arrêté municipal

REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES
PIETONS ET CYCLISTES SUR LA VOIE
VERTE PLACE D'ARMES

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant;

CONSIDERANT la demande faite par la Ville de Rumilly,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers suite à la création d'une voie verte place d'Armes,

ARRETE

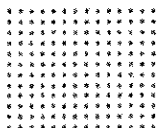
Article 1^{er} : Est autorisée la création d'une voie verte place d'Armes, au niveau du Quai des Arts, côté place d'Armes.

Article 2 : Des panneaux de signalisation « voie verte » de type C115 seront installés :

- à l'extrémité du cheminement piétons situé face au passage protégé au niveau de la place Joseph Joffo,
- de part et d'autre de l'accès au parking souterrain du Quai des Arts,
- à la sortie du passage souterrain reliant l'allée de la Gare à la rue de l'Industrie, côté place d'Armes.

Article 3 : Deux panneaux « interdit aux deux roues motorisés » de type 4734-R-v-130 seront installés de part et d'autre du passage souterrain reliant l'allée de la Gare à la rue de l'Industrie, côté place d'Armes.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière.



Article 5 : Messieurs le Commandant de Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Madame Emmanuelle LAMPIN,
- La presse.

Le Maire,
Christian HEISON

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "VILLE DE RUMILLY" at the top and "Haute Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a mountain, a river, and a castle. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Christian HEISON".